

COMITE SYNDICAL
Séance du 4 novembre 2021

Rapporteur : Mme la Présidente

OBJET : Convention de partenariat entre le Syndicat mixte et Laval Mayenne Technopole pour la réalisation de l'opération Challenges compétences sur la période 2021-2024

Les technopoles des Pays de la Loire ont créé des opérations pour faciliter le développement de l'innovation dans les entreprises. Ces opérations ont démontré leur pertinence et la Région encourage la réutilisation des opérations efficaces par d'autres technopoles au travers de convention de partenariat.

« Laval Mayenne Technopole organise chaque année depuis 2011, une édition d'une opération dénommée « Challenge Compétences ». Le concept de ce Challenge a été imaginé en 2011 par Laval Mayenne Technopole et l'Institut Laval Arts&Métiers, et est mis en œuvre par Laval Mayenne Technopole. »

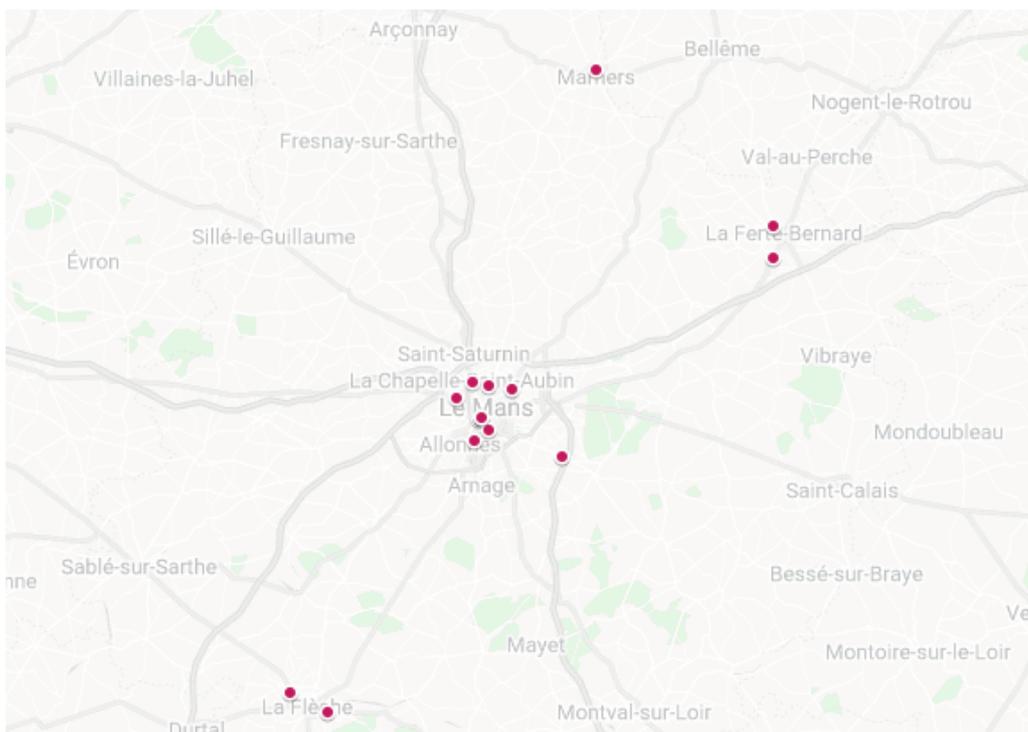
« Cette opération vise à mettre en relation des étudiants d'écoles supérieures avec des entreprises situées dans le département de la Mayenne, dans le but de développer l'innovation. Cela permet pour les étudiants, de mettre en application et valoriser leurs compétences théoriques et pratiques auprès des entreprises mayennaises, pour les entreprises mayennaises, d'amorcer de nouveaux projets, et pour toutes et tous, d'expérimenter une démarche créative et innovante. »

Par convention avec Laval Mayenne Technopole, Le Mans Innovation a déployé pour l'année universitaire 2020-2021 le Challenge Compétences en Sarthe. Le Mans Innovation a organisé 3 sessions avec les 2 établissements partenaires :

- Le Mans Université – Master 2 Economie du Travail et Ressources Humaines – 8 au 13 janvier 2021
- ISMANS CESI – Promotion de dernière année en spécialité Performance Industrielle et Amélioration Continue – 8 au 12 février 2021 et 29 mars au 2 avril 2021

Au total, cette première édition a réuni 78 étudiants répartis dans 16 équipes et 16 entreprises sarthoises.

ADOPTE



Dans le contexte sanitaire, les 3 sessions ont été maintenues (1 à distance et 2 en présentiel) et le travail des étudiants a beaucoup intéressé. En effet, les compétences transverses des étudiants leur ont permis de rapidement se projeter dans le contexte des entreprises tout en prenant en compte les contraintes et problématiques qu'elles rencontrent. Certaines de ces entreprises sont aujourd'hui confrontées à des problématiques diverses (RH, organisationnelles, industrielles, etc.).

Les étudiants ont proposé des idées concrètes (nouveau processus de recrutement et modèle de fiche de poste pour la Menuiserie Ferrand), créatives (réflexion sur l'offre de l'entreprise CIEMD, proposition d'un événement interne de cohésion pour l'entreprise France Week-End), en lien avec les compétences acquises dans la formation (réaménagement du contrôle et du tri du stockage des pièces métalliques pour l'entreprise Delta Neo) et prospectives (mise en place d'un outil de gestion des irritants RH grâce à de l'Intelligence Artificielle).

Les retours des entreprises, étudiants et établissements ont été très positifs, comme illustré ci-dessous et dans le document en annexe :



Les 2 établissements partenaires ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour reconduire l'opération lors de l'année 2021-2022, avec 3 sessions planifiées :

- Le Mans Université – Master 2 Economie du Travail et Ressources Humaines – 28 février au 4 mars 2021
- ISMANS CESI – Promotion de dernière année en spécialité Performance Industrielle et Amélioration Continue – 7 au 11 février 2022 et 4 au 8 avril 2022

Fort de ce bilan positif, il est intéressant de renouveler l'opération dans les années à venir en passant une convention avec Laval Mayenne Technopole sur la période 2021-2024 dans les mêmes conditions financières que celles de l'édition 2020-2021 :

Le Mans Innovation s'engage à verser à Laval Mayenne Technopole la somme de 250 € HT par entreprise participante au Challenge Compétences au Mans et en Sarthe.

Je vous propose :

- 1) D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention à passer avec Laval Mayenne Technopole et tout document se rapportant à ce partenariat
- 2) Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011, article 6281.

Annexe :

Le projet de convention

CONVENTION DE PARTENARIAT DUPLICATION DU CHALLENGE COMPETENCES

Entre

Le **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Promotion de la Technopole de l'Agglomération Mancelle (SMAT)**, syndicat mixte, situé 1 Place Saint-Pierre - 72000 Le Mans, dont le service « **Le Mans Innovation** » est porteur du Challenge Compétences, Représenté pour la conclusion des présentes par Mme Fabienne LAGARDE, agissant en qualité de présidente et dument habilitée, ci-après dénommé « **Le Mans Innovation** »,

Et

1. **Laval Mayenne Technopole**, Association Loi 1901, située 6 rue Léonard de Vinci, CS 20119, 53001 LAVAL CEDEX, Représentée pour la conclusion des présentes par M. Christian Travier, agissant en sa qualité de Directeur et dument habilité, ci-après dénommée « **LMT** » ou « **Laval Mayenne Technopole** »,

Etant précisé que l'ensemble des soussignés sont dénommés conjointement indifféremment « les Parties » dans l'ensemble de la convention,

Il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Laval Mayenne Technopole organise chaque année depuis 2011, une édition d'une opération dénommée « Challenge Compétences ». Le concept de ce Challenge a été imaginé en 2011 par Laval Mayenne Technopole et l'Institut Laval Arts&Métiers, et est mis en œuvre par Laval Mayenne Technopole.

Cette opération vise à mettre en relation des étudiant·e·s d'écoles supérieures avec des entreprises situées dans le département de la Mayenne, dans le but de développer l'innovation. Cela permet pour les étudiant·e·s, de mettre en application et valoriser leurs compétences théoriques et pratiques auprès des entreprises mayennaises, pour les entreprises mayennaises, d'amorcer de nouveaux projets, et pour toutes et tous, d'expérimenter une démarche créative et innovante.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente Convention vise à fixer les conditions de mise en place et modalités d'organisation du Challenge Compétences sur le Département de la Sarthe, par Le Mans Innovation, grâce à un partenariat avec LMT. Ce partenariat implique un transfert de méthodologie et de savoir-faire entre les deux structures, une mise à disposition de la marque et de la plateforme web développée par LMT.

Article 2 : Le déroulement du Challenge Compétences

Le Challenge Compétences se déroule idéalement sur 5 jours ouvrés consécutifs.

Une seule question : qu'est-ce que les compétences et savoir-faire des étudiant·e·s peuvent apporter aux entreprises ? Nouvelle offre (produits et services), nouveaux process, nouveaux marchés, ...

Une seule règle : l'entreprise ne propose pas de sujet d'étude. C'est aux étudiant·e·s, à partir de la présentation de l'activité et de la stratégie de l'entreprise, de proposer 3 idées de projets, et de maquetter une idée principale.

- **Phase 1** : les Étudiant·e·s sont amené·e·s à se rendre dans l'Entreprise qui leur a été attribuée, pour prendre connaissance de l'activité de l'Entreprise et collecter un ensemble d'informations la concernant.
- **Phase 2** : sur la base des éléments collectés en Entreprise, les Étudiant·e·s, guidé·e·s par l'Organisateur, font émerger 6 à 8 idées mobilisant leurs compétences et pertinentes pour l'Entreprise. À l'issue de cette phase, les Étudiant·e·s sélectionnent et enrichissent avec leur Entreprise 3 idées.
- **Phase 3** : les Étudiant·e·s travaillent en autonomie pour la réalisation des supports de formalisation des trois idées de projet sélectionnées, ainsi que pour la réalisation d'une maquette de l'idée principale (cette maquette pourra prendre diverses formes en fonction du domaine de compétences concerné) et des livrables définis en amont.

- **Phase 4** : restitution et présentation des travaux remis et réalisés par les Étudiant·e·s devant un jury composé d'un·e représentant·e de l'École, d'un·e représentant·e de l'Organisateur, ainsi que toute autre personne sollicitée par l'Organisateur à cet effet (dirigeant·e·s ou salarié·e·s d'entreprises par exemple).

Dans le cadre du Challenge Compétences, l'École, les Étudiant·e·s et les Entreprises auront accès à une plateforme collaborative leur permettant de communiquer et d'échanger un ensemble d'informations et de recevoir des documents lors de l'exécution du Challenge Compétences.

Article 3 : Engagements de LMT dans le cadre du Challenge Compétences

Laval Mayenne Technopole s'engage à :

- Autoriser Le Mans Innovation à faire usage de la marque « Challenge Compétences » et des éléments graphiques relatifs à celle-ci, sur tous ses supports de communication, et donc transmettre l'ensemble des éléments nécessaires pour la communication autour du Challenge Compétences.
- Transférer la méthodologie et les outils du Challenge Compétences, notamment avec les actions suivantes :
 - Formation à la méthode et aux outils du Challenge Compétences des personnes qui seront en charge de l'animer sur le territoire de Le Mans Innovation (1 journée de formation), sachant que seules les personnes ayant été formées par LMT à la méthodologie pourront animer un Challenge Compétences.
 - Accompagnement à la mise en œuvre et assistance des équipes de Le Mans Innovation.
 - Suivi méthodologique pour les personnes qui auront animé le Challenge Compétences, après leur première animation (une demi-journée).
 - Remise du manuel d'organisation du Challenge Compétences.
 - Mise à disposition des conventions et modèles de documents.
 - Fourniture d'un accès Administrateur à la plateforme collaborative, qui permettra à Le Mans Innovation d'en autoriser l'accès aux animateur·trice·s, aux référent·e·s désigné·e·s par la ou les Écoles, à l'ensemble des Étudiant·e·s participant·e·s, ainsi qu'aux coachs entreprises.

Article 4 : Engagements de Le Mans Innovation

Le Mans Innovation s'engage à :

- Désigner une personne référente, qui sera le contact privilégié de Laval Mayenne Technopole pour le transfert du Challenge Compétences, en la personne de : **M. Damien Derouet, manager de Le Mans Innovation,**
- Faire connaître le Challenge Compétences auprès des acteurs locaux : écoles, collectivités locales, financeurs locaux (dont sponsors privés éventuels), autres partenaires du monde économique ou de l'enseignement... et formaliser ce partenariat lorsque cela s'avère nécessaire.
- Faire ses meilleurs efforts pour organiser une ou plusieurs sessions du Challenge Compétence ce qui consiste en :
 - Assurer la communication et la promotion du Challenge Compétences en Sarthe, avec la validation de Laval Mayenne Technopole pour les supports diffusés.
 - Recruter une ou plusieurs Ecoles pour l'organisation de sessions du Challenge Compétences.
 - Coordonner l'organisation des sessions du Challenge Compétences sur le Département de la Sarthe (dates des sessions, lieux, matériel, ressources humaines, planning détaillé, communication...)
 - Recruter suffisamment d'Entreprises et veiller à leur compréhension du programme.
 - Animer les sessions du Challenge Compétences, et notamment :
 - Fournir un accès à la plateforme collaborative aux personnes impliquées.
 - Sensibiliser à l'innovation et présenter le Challenge Compétences aux Étudiant·e·s.
 - Animer et rendre possible les temps de créativité du Challenge Compétences (méthode, matériel, locaux, ...)
 - S'assurer de la bonne signature de la « Convention de participation au Challenge Compétences » par les différentes parties prenantes.
 - Suivre les Équipes et leur fournir tous les éléments nécessaires au format du Challenge Compétences (informations sur les Entreprises, modèles de

- livrables, conseils et recommandations, ...), et se tenir à la disposition des Équipes en fonction de leurs besoins relatifs au Challenge Compétences.
- S'assurer de la bonne remise des livrables (Diagramme SWOT, carte de l'écosystème, fiches idées, poster, maquette, support de présentation...) par les Etudiant-e-s.
 - Organiser le jury et la remise des prix de chaque session du Challenge Compétences (recruter 3 à 5 personnes pour la constitution du jury, préparer les chevalets, grilles d'évaluation, diplômes, ...)
 - Effectuer un suivi et debriefing suite à chaque session du Challenge Compétences :
 - Auprès des Étudiant-e-s (questionnaire en ligne diffusé après la session).
 - Auprès des Entreprises (rendez-vous de suivi proposés après la session).
 - Avec l'École, au plus tard 4 mois après la fin du Challenge, pour faire le point sur l'édition en cours et préparer la suivante, mais aussi pour faire état des retours des Étudiant-e-s et des Entreprises pour discuter d'éventuelles collaborations à venir.
 - Effectuer un suivi et debriefing suite à chaque Edition du Challenge Compétences avec Laval Mayenne Technopole, au plus tard 6 mois après la fin de la dite Edition.
 - Fournir à Laval Mayenne Technopole les indicateurs et données chiffrées sur les sessions du Challenge Compétences que Le Mans Innovation aura organisées.
- Ne pas modifier le déroulé et la méthodologie utilisés sans en avoir auparavant discuté avec Laval Mayenne Technopole
 - Ne pas dupliquer la méthodologie et organiser un autre challenge portant un autre nom
 - Ne pas transférer la méthodologie à un autre organisme, mais plutôt transmettre à Laval Mayenne Technopole les coordonnées des organismes intéressés.

Article 5 : Modalités financières

Le Mans Innovation s'engage à verser à Laval Mayenne Technopole la somme de 250 € HT par entreprise participante au Challenge Compétences en Sarthe. Cette participation forfaitaire sera facturée le 1er jour de chaque session du Challenge Compétences organisée par Le Mans Innovation.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite et pour une durée maximale de 3 ans (soit jusque mai 2024 au plus tard), et prend effet à la date de sa signature officielle.

Des bilans seront réalisés chaque année par Le Mans Innovation, et présentés lors d'une réunion annuelle entre les directions de Le Mans Innovation et Laval Mayenne Technopole pour faire un point global sur le partenariat (idéalement aux mois d'avril ou mai).

Article 7 : Modification et résiliation de la convention

Toute modification des termes de la présente Convention fera l'objet d'un avenant écrit entre les Parties.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, par l'une des Parties à sa seule discrétion, sous réserve d'informer l'autre partie par mail, avec un délai de 2 mois avant la date de démarrage de la session du Challenge Compétences, et ce, sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

Article 8 : Litiges

La présente Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux compétents après épuisement des voies de règlement amiable.

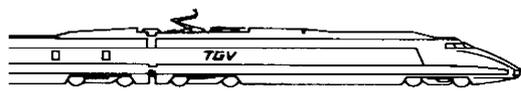
Fait à, le,
En deux exemplaires originaux.

Le Mans Innovation

Mme Fabienne Lagarde, présidente du SMAT
Cachet et signature

Laval Mayenne Technopole

M. Christian Travier, Directeur
Cachet et signature



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

====

SEANCE du jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 novembre à 9 heures, les membres du Comité Syndical, sur seconde convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le jeudi 28 octobre 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Damienne FLEURY - Pascal MARIETTE - Didier REVEAU – Christine TAFFOREAU-HARDY

Absents et excusés :

Laurent PARIS - Noël PEYRAMAYOU – Anne BEAUCHEF – Jean-Luc CATANZARO - Patricia CHARTON - Patrick DEMAZIERES - Jacques GOUFFE - Coralie HEULOT - Jean-Marc LAFFAY - Dominique LE MENER - Patrice LEBOUCHER - Jacky MARCHAND - Sophie MOISY - Véronique RIVRON - Olivier SASSO -

Procurations :

M. Didier REVEAU remplit les fonctions de Secrétaire.

La présente réunion se tenant sur seconde convocation suite à la réunion du 28 octobre 2021 qui n'a pu se tenir valablement en l'absence de quorum, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, la condition de quorum n'a pas à être remplie.

Le procès-verbal de la séance du mardi 15 juin 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.